

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 1968

68.002

OBJET :

Désistement
de la Ville
dans sa
procédure
d'appel
devant le
Conseil d'Etat

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1968

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DOMEQ.

Représentés : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI
M. BOUCHET par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite de la signature du protocole d'accord avec la Sté Anonyme des Casinos, la Ville s'est engagée comme cette dernière Société, à renoncer à toute procédure.

Par délibération du 31 juillet 1967, le Conseil Municipal avait décidé à la suite du jugement du tribunal administratif de BORDEAUX du 30 juin 1967 d'interjeter appel devant le Conseil d'Etat.

Il convient donc que la Ville se désiste de l'instance engagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu sa délibération du 31 juillet 1967,
Vu le protocole d'accord signé avec la Sté Anonyme des Casinos,

DECIDE :

- de se désister de l'appel interjeté devant le Conseil d'Etat, à la suite du Jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

- de donner mandat à Me CELICE, Avocat à PARIS pour régulariser le désistement de la Ville.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU 92-58

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]